

JOURNAL OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOISMATAHITI 66.
N^o 4

TE VEA. A TE HAU NO TE MAU HAAPAO RAA FARANI I OTEANIA

MAHANA 15
NO FEPUARE 1917.

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS	3 MOIS
Etablissements français de l'Océanie.	10 fr.	5 fr.	3 fr.
France, Colonies et Union postale.	20 fr.	11 fr.	6 50

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie, à Papeete.

PRIX DU NUMÉRO : 25 CENTIMES.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS

Avis inséré en plein texte : la ligne.	1 »
Le même, renouvelé : la ligne.....	0 50
Annonces ordinaires : la ligne.....	0 40
id. renouvelées : la ligne.	0 20

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1916		Pages
ACTES DE L'AUTORITÉ MÉTROPOLITAINE		
27 octobre....	Décret réintégrant M ^{me} Jeanne du Rivage Manlius dans la qualité de Française.....	65
1917		
ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE		
3 février.....	Arrêté ouvrant au titre du Service Colonial, exercice 1917, des crédits provisoires de la somme de 1.400 francs.....	65
10 février.....	Décision déléguant divers crédits à M. le Chef du Service des Travaux publics, pour le mois de février 1917.....	66
23 février.....	Arrêté autorisant l'ouverture d'un crédit supplémentaire de la somme de 150 francs, au titre du chapitre 7: « Dépenses imprévues du Budget municipal », exercice 1916.....	66
23 février.....	Arrêté rendant exécutoire le rôle supplémentaire de la prestation urbaine et des concessions d'eau de la Commune de Papeete, pour le 4 ^{me} trimestre 1916..	66
13 février.....	Arrêté rendant exécutoires divers rôles supplémentaires des perceptions de Papeete, Taravao, Moorea et des archipels, pour les années 1916 et 1915, et des rôles principaux de Tubuai-Raivavae, pour 1917...	67
	Conseil du Contentieux administratif. — Fixation d'audience.....	63
	Nominations, mutations, mouvements, etc.....	68
TABLEAU D'HONNEUR		
	M. Gaston Largeteau.....	69
	M. Joseph Quesnot.....	69
AVIS OFFICIELS		
	Affaires militaires.....	69

PARTIE NON OFFICIELLE

RADIOTÉLÉGRAMMES

Radiotélégrammes reçus par la station de T. S. F. de Mahina.....	69
--	----

NÉCROLOGIE

M. Jean-Baptiste Cérans.....	71
M. Tau a Fareura a Matimo.....	71
M. Meyer.....	71

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Divers.....	71
La "City of Portland" à Papeete.....	72
Tahiti et Nouvelle-Zélande.....	73
Le "Pastime".....	73

AVIS DIVERS

Société d'Etudes Océaniques.....	73
----------------------------------	----

STATISTIQUES

Port de Papeete. — Listes des passagers arrivés et partis.....	73
Situation financière de la Caisse agricole au 1 ^{er} février 1917.....	74
Situation financière de la Banque de l'Indo-Chine au 31 janvier 1917	74
Statistiques démographiques de la Commune de Papeete, pour le mois de janvier 1917.....	75
Mouvements de la navigation pendant le mois de janvier 1917.....	76
Annonces diverses.....	73

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DE L'AUTORITÉ MÉTROPOLITAINE

Par décret en date du 27 octobre 1916, Madame JEANNE DU RIVAGE MANLIUS, demeurant à Taaoa, île Hiva-Oa (archipel des Marquises), a été réintégré dans la qualité de Française.

ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE

ARRÊTÉ ouvrant au titre du Service Colonial, exercice 1917, des crédits provisoires de la somme de 1.400 francs.

(Du 3 février 1917.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1835, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies;

Vu le câblogramme n° 13, du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, déléguant une somme de 1.400 francs, au titre du Budget Colonial, exercice 1917;

Vu l'urgence;

Sur la proposition du Secrétaire Général, Ordonnateur sous-délégué,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Il est ouvert au titre du Service Colonial, exercice 1917, Chapitre 58, article 3, un crédit provisoire de *mille quatre cents francs*.

Art. 2. — Ce crédit provisoire, notifié au Trésorier-Payeur, sera annulé dans ses écritures dès la réception des ordonnances de délégation qu'il a pour but de suppléer.

Art. 3. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 3 février 1917.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,

A. SOLARI.

DÉCISION déléguant divers crédits à M. le Chef du Service des Travaux publics, pour le mois de février 1917.

(Du 10 février 1917.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'arrêté du 24 décembre 1913, relatif à la délégation de crédits au Service des Travaux publics;

Vu la demande de crédits afférents au mois de février 1917;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

DÉCIDE :

Article 1^{er}. — Il est délégué à M. le Chef du Service des Travaux publics, pour le mois de février 1917, des crédits s'élevant à la somme de *vingt-neuf mille quatre cent cinquante francs*, se décomposant de la manière suivante:

	CHAP. 9	CHAP. 10	CHAP. 18		TOTALS
			Art. 1 ^{er}	Art. 2	
<i>Travaux neufs.</i>	—	—			—
Bâtiments coloniaux.	"	"	"	5.000	5.000 "
Routes.....	"	"	4.000	"	4.000 "
<i>Entretien.</i>					
Bâtiments coloniaux.	3.300	3.800	"	"	7.100 "
Routes.....	5.200	4.150	"	"	9.350 "
<i>Matériel.</i>					
Approvisionnements.	1.630	2.400	"	"	4.000 "
Totaux	10.100	10.350	4.000	5.000	29.450 "

Art. 2. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 10 février 1917.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.

A. SOLARI.

ARRÊTÉ autorisant l'ouverture d'un crédit supplémentaire de la somme de 150 francs, au titre du chapitre 7 : « Dépenses imprévues », du Budget municipal, exercice 1916.

(Du 13 février 1917.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'article 295 du règlement du 14 janvier 1869, sur la comptabilité publique, ensemble les articles 60 et 81 du décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies;

Vu l'article 80 du décret du 8 mars 1879, instituant un Conseil Municipal à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), rendu applicable à la Colonie par le décret du 20 mai 1890;

Sur le rapport du Secrétaire Général,

Le Conseil d'Administration entendu,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Est autorisée l'ouverture, au titre du Budget de la Commune de Papeete, exercice 1916, d'un crédit supplémentaire de la somme de *cent cinquante francs*, intéressant le chapitre 7 : *Dépenses imprévues*, article unique : *Dépenses accidentelles, etc.*

Art. 2. — Il sera pourvu à la réalisation de ce crédit au moyen des ressources de l'exercice 1916.

Art. 4. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 13 février 1917.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général, p. i.

A. SOLARI.

ARRÊTÉ rendant exécutoire le rôle supplémentaire de la prestation urbaine et des concessions d'eau de la Commune de Papeete, pour le 4^e trimestre 1916.

(Du 13 février 1917.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu les articles 160 et 161 du décret financier du 30 décembre 1912;

Vu l'arrêté du 16 février 1881, sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu le décret du 29 mai 1890, instituant la Commune de Papeete;

Vu les arrêtés des 11 octobre 1878 et 11 mars 1905, créant l'impôt de prestation urbaine;

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Le Conseil d'Administration entendu,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Est rendu exécutoire le rôle supplémentaire de la prestation urbaine et des concessions d'eau de la Commune de Papeete, pour le 4^e trimestre 1916, s'élevant à la somme de *neuf cent vingt-cinq francs quatre-vingt-seize centimes*, savoir :

Prestation urbaine.....	735
Concession d'eau.....	186 66
Frais d'avertissement.....	4 30
Total.....	925 96

Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 13 février 1917.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Chef du Service des Contributions,
G. LAGARDE.

ARRÊTÉ rendant exécutoires divers rôles supplémentaires des perceptions de Papeete, Taravao, Moorea et des archipels, pour les années 1916 et 1915, et des rôles principaux de Tubuai-Raivavae pour 1917.

(Du 13 février 1916.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret financier du 30 décembre 1912;

Vu l'arrêté du 16 février 1881, sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1915, rendant exécutoire le tarif des taxes locales pour l'année 1916, et l'arrêté du 27 décembre 1916, approuvant le tarif des taxes locales pour l'année 1917;

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Le Conseil d'Administration entendu,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Sont rendus exécutoires les rôles supplémentaires et principaux, détaillés ci-après, des perceptions de Papeete, Taravao, Moorea et divers archipels, pour les années 1916, 1915 et 1917, s'élevant à la somme de seize mille six cent soixante-un francs quatre-vingts centimes, savoir :

PERCEPTION DE PAPEETE.

Rôles supplémentaires du 4^e trimestre 1916.

Impôt personnel.....	420 »
Prestation rurale.....	21 »
Patentes fixes.....	466 99
— proportionnelles.....	227 04
Formules de patentes.....	63 75
Taxe sur les voitures.....	166 44
Frais d'avertissement.....	6 20

1.371 42

PERCEPTION DE TARAVAO.

Rôles supplémentaires du 4^e trimestre 1916.

Impôt personnel.....	72 »
Prestation rurale.....	126 »
Patentes fixes.....	147 50
— proportionnelles.....	105 81
Formules de patentes.....	22 50
Taxe sur les voitures.....	9 66
Frais d'avertissement.....	1 30

485 17

PERCEPTION DE MOOREA.

Rôles supplémentaires du 4^e trimestre 1916.

Impôt personnel.....	48 »
Prestation rurale.....	84 »
Frais d'avertissement.....	0 40

132 40

PERCEPTION DE MAKATEA.

Rôle supplémentaire de 1916.

Impôt personnel.....	48 »
Prestation rurale.....	84 »
Taxe sur les chiens.....	30 »
Frais d'avertissement.....	0 50

162 50

PERCEPTION DES TUAMOTU.

Rôles supplémentaires du 1^{er} trimestre 1916.

Impôt personnel.....	240 »	
Prestation rurale.....	420 »	
Frais d'avertissement.....	2 »	
		662 »
Taxe sur les chiens.....	380 »	
Frais d'avertissement.....	3 30	
		383 30
Patentes fixes.....	1.695 73	
— proportionnelles.....	512 90	
Formules de patentes.....	393 75	
Frais d'avertissement.....	10 50	
		2 612 88

PERCEPTION DE TUBUAI-RAIVAVAE.

1^{er} rôle supplémentaire de 1916.

Impôt personnel.....	156 »	
Prestation rurale.....	273 »	
Taxe sur les chiens.....	50 »	
Patentes fixes.....	164 50	
— proportionnelles.....	34 38	
Formules de patentes.....	26 25	
Frais d'avertissement.....	1 90	
		706 03

Rôle supplémentaire de 1916.

Taxe sur les voitures.....	8 14	
Frais d'avertissement.....	0 40	
		8 54

3^e rôle supplémentaire de 1915.

Patente fixe.....	75 »	
Formule de patente.....	3 75	
		78 75

PERCEPTION DE RAPA.

Rôle supplémentaire du 3^e trimestre 1916.

Patente fixe.....	31 35	
— proportionnelles.....	15 65	
Formule de patente.....	3 75	
Frais d'avertissement.....	0 10	
		50 85

PERCEPTION DES GAMBIER.

Rôle supplémentaire du 4^e trimestre 1915.

Patente fixe.....	91 64	
— proportionnelles.....	16 87	
Formules de patentes.....	48 75	
Frais d'avertissement.....	1 30	
		158 56

PERCEPTION DE TUBUAI-RAIVAVAE.

Rôles principaux de 1917.

Impôt personnel.....	2.928 »	
Prestation rurale.....	5.124 »	
Patentes fixes.....	625 »	
— proportionnelles.....	225 »	
Formules de patentes.....	37 50	
Taxe sur les chiens.....	500 »	
Frais d'avertissement.....	29 80	
		9.469 30
Taxe sur les chiens.....	372 50	
Frais d'avertissement.....	7 60	
		380 10

Total général..... 16.661 80

Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 13 février 1917.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Chef du Service des Contributions,
G. LAGARDE.

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

Nous, Simoneau, Chef du Service Judiciaire, Président du Conseil du Contentieux administratif des Etablissements français de l'Océanie, par délégation de M. le Gouverneur;

Vu les décrets des 5 août et 7 septembre 1881, sur la compétence et l'organisation des Conseils du Contentieux administratif,

DÉCIDONS :

Est fixée à samedi, 24 février 1917, à huit heures et demie, l'audience du Conseil du Contentieux administratif dans laquelle il sera statué sur les demandes suivantes :

1° Demande formulée par M. Alphonse Allain, en remboursement de salaires indûment retenus;

2° Demandes de dégrèvement sur patentes, formulées par plusieurs commerçants;

3° Demandes de dégrèvement de cotes indûment imposées, formulées par plusieurs contribuables;

4° Demande de dégrèvement de taxe sur automobile formulée par M. Georges Gournac;

5° Demandes de dégrèvement sur patente, formulées par plusieurs contribuables ayant déclaré cesser d'exercer leur commerce;

6° Demande de décharges à accorder à divers patentés qui ont déclaré cesser d'exercer au cours du 2^{me} semestre 1916.

Papeete, le 14 février 1917.

H. SIMONEAU.

NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS, ETC.

Par décision du Gouverneur, n° 69, en date du 3 février 1917, M. Drollet, Alfred, est nommé provisoirement stagiaire au bureau de Poste de Papeete.

Par décision du Gouverneur, n° 70, en date du 6 février 1917, une allocation scolaire de quatre cents francs est accordée à M. Orsini, pour permettre à son fils Jacques de poursuivre ses études dans un établissement de la ville de Papeete.

Par décision du Gouverneur, n° 71, en date du 7 février 1917, M. Gautron, géomètre civil, est chargé, à titre provisoire, des fonctions de géomètre pour s'occuper plus spécialement du levé des terres domaniales existant dans l'archipel des Iles-Sous-le-Vent.

Par arrêté du Gouverneur, n° 73, en date du 7 février 1917, dispense de la production de son acte de naissance est accordée au sieur Thomas Brotherson, à l'effet de contracter mariage.

Par décision du Gouverneur, n° 75, en date du 7 février 1917, M^{me} Anna Maiturai a Teiva, institutrice, est désignée pour occuper le poste de Huau (Tiarei-ouest), emploi créé.

M. Chevolot, instituteur de 1^{re} classe du cadre métropolitain, Chef du Service de l'Enseignement, est chargé de la 1^{re} classe de l'Ecole centrale de Papeete.

M. Pia, instituteur de 1^{re} classe du cadre local, Directeur de l'Ecole centrale, tiendra la 2^{me} classe de cet établissement.

M^{me} Laporte, institutrice à l'Ecole centrale, est chargée de la direction de l'école des garçons à Papeete.

M. Turifaaita a VII, Directeur de l'Ecole communale de garçons à Papeete, est nommé Directeur de l'école de Punaauia.

M^{me} Poroiaie, institutrice à Punaauia, prendra la direction de l'école de Haapiti.

Par décision du Gouverneur, n° 77, en date du 7 février 1917, M^{me} Girard, Jeanne, est nommée, pour compter du 1^{er} mars 1917, dactylographe au Cabinet du Gouverneur, en remplacement de M. Aubriet, mobilisé.

Par décision du Gouverneur, n° 80, en date du 7 février 1917, M. Buillard, Georges, est nommé planton du Gouvernement, à compter du 1^{er} février 1917.

Par décision du Gouverneur, n° 81, en date du 7 février 1917, M. Mariassoucé, Joseph, est nommé planton au Gouvernement, à compter du 1^{er} février 1917.

Par décision du Gouverneur, n° 83, en date du 8 février 1917, M. Alexandre, Etienne, Substitut du Procureur de la République, est désigné pour aller tenir l'audience mensuelle de la Justice de paix à compétence étendue de Taravao, le samedi 24 février courant, et celle de Moorua le vendredi 9 mars prochain.

Par arrêté du Gouverneur, n° 88, en date du 9 février 1917, dispense de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère, grand-père et grand-mère est accordée au sieur Teanuanua a Tearoarii à l'effet de contracter mariage.

Dispense de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père, mère, grands-pères et grand-mères est accordée à la demoiselle Teura a Hauma, à l'effet de contracter mariage.

Par arrêté du Gouverneur, n° 89, en date du 9 février 1917, dispense de la production de son acte de naissance est accordée au sieur Jean Guilloux, à l'effet de contracter mariage.

Dispense de la production de son acte de naissance est accordée à la dame Phcebe à Reiatua, à l'effet de contracter mariage.

Par décision du Gouverneur, n° 93, en date du 10 février 1917, M. Bonet, Auguste, est nommé sous-brigadier de police, à titre provisoire, pour compter du 10 février 1917, en remplacement de M. Bonnet, René, démissionnaire.

Par décision de l'Administrateur des Iles-Sous-le-Vent, approuvée par le Gouverneur le 13 février 1917, M. Berteaud remplira près le Tribunal de paix d'Uturoa les fonctions de greffier dans l'affaire Ministère public contre Hagné et consorts.

Par décision de l'Administrateur des Iles-Sous-le-Vent, approuvée par le Gouverneur le 13 février 1917, M. Berteaud est nommé interprète près le Tribunal de paix d'Uturoa.

Par décision de l'Agent spécial des Gambier, approuvée par le Gouverneur le 13 février 1917, un congé illimité est accordé pour cause de santé à M. Javelot, Albert, chef et instituteur à Tatakoto, pour compter du jour de son départ de l'île.

M. Tetauru, Ignace, ex-chef de Tatakoto, remplacera M. Javelot comme chef de district pendant cette absence.

TABLEAU D'HONNEUR des Etablissements français de l'Océanie.

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie est heureux de pouvoir reproduire ci-dessous les termes de la citation à l'ordre du régiment concernant le regretté Gaston Largeteau, tué à l'ennemi le 5 septembre 1916 :

« LARGETEAU (GASTON) a courageusement entraîné ses camarades à l'assaut d'une tranchée allemande, le 5 septembre 1916. A été tué au cours de l'action ».

* * *

Voici, d'autre part, les belles citations dont le plus jeune fils de M. Quesnot, ancien Commissaire de police de Papeete, a bénéficié en sa qualité de caporal fusilier mitrailleur au 5^e Régiment Colonial, 2^{me} compagnie.

Faisant partie de la classe 1916, Joseph Quesnot, mobilisé le 20 mars 1915, partait le lendemain pour Nouméa. Ce jeune homme est aujourd'hui décoré de la croix de guerre avec deux étoiles et a mérité les appréciations ci-après de son Général de brigade :

N° 71.

5 juillet.

« QUESNOT (JOSEPH), n° m^{le} 12.253, soldat au 5^{me} régiment d'Infanterie coloniale, volontaire pour un coup de main exécuté sur les lignes ennemies, dans des circonstances délicates, a fait preuve d'entrain et de courage dans le nettoyage des organisations de l'ennemi, contribuant par son attitude résolue au succès complet de l'opération de son groupe ».

N° 95

20 septembre.

« Soldat très brave et très crâne au feu. A fait preuve du plus beau sang-froid et d'une grande énergie au cours de la bataille du 4 septembre 1916 ».

Signé: Général Colonna d'ISTRIA.

AFFAIRES MILITAIRES

A V I S

En conformité des instructions ministérielles radiotélégraphiques n° 4 en date du 5 janvier 1916, les demandes de sursis formulées par les hommes de l'active et de sa réserve énumérés ci-

après ont été adressées à Monsieur le Ministre de la Guerre qui a seul qualité pour les accorder.

CLASSES	NOMS ET PRÉNOMS	GRADES	OBSERVATIONS
1904	Réjus, Alfred	Caporal	Second à bord du vapeur " Saint-François " de la Compagnie Navale de l'Océanie.
1906	Lucas, Emmanuel	Soldat de 2 ^e classe	Capitaine à bord de la goëlette à moteur " Zé'ée " de la maison Raoulx et fils et C ^{ie} .
1906	Chapman, Clinton	id.	Constructeur de navires.
1906	Lévy, Julien	id.	Capitaine à bord de la goëlette à moteur " Hinano ", appartenant à M. Lévy.
1909	Millet, Charles	id.	Chef mécanicien à bord du vapeur " Cholita " de la Compagnie française des Phosphates de l'Océanie.

Avis aux hommes de l'armée territoriale et de la réserve de l'armée territoriale.

Les hommes appartenant aux classes de l'armée territoriale et de la réserve de l'armée territoriale en résidence à Papeete sont informés qu'ils devront se présenter à la Caserne d'Infanterie Coloniale le 15 mars à 14 heures, à l'effet d'y subir la visite médicale; ceux habitant Moorea et les districts de Tahiti sont convoqués pour le 16 mars à la même heure.

Les intéressés seront, après accomplissement de cette formalité, maintenus dans leurs foyers à la disposition de l'autorité militaire jusqu'à instructions définitives sur la date de leur appel à la caserne.

Le présent avis ne concerne pas les hommes d'origine indigène appartenant, par leur âge ou leur classement, à l'armée territoriale ou à sa réserve.

Tous renseignements utiles seront fournis aux intéressés par le Bureau de mobilisation et de recrutement du Secrétariat Général.

PARTIE NON OFFICIELLE

RADIOTÉLÉGRAMMES

reçus par la Station de T. S. F. de Mahina.

N. B. — L'Administration n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des nouvelles reproduites ci-dessous.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 février.

VIA AWANUI.

L'Allemagne a adressé aux Etats-Unis une note pour lui signifier son abandon des restrictions apportées à la guerre sous-marine; elle définit la zone dans laquelle elle opérera. Cette note a provoqué l'indignation chez les Américains qui considèrent cet acte comme une déclaration de guerre. La presse réclame la rupture des relations diplomatiques.

Un rapport non confirmé, venant d'Ottawa, dit que Bernstorff aurait reçu ses passeports.

L'activité va en augmentant sur le front occidental; on pense que l'offensive allemande est imminente.

Des attaques allemandes à Beaucourt et à Le Sars ont été repoussées.

Dans la nuit du 3 au 4 février.

VIA AWANUI.

L'attitude indécise du Président Wilson est considérée comme une tentative effectuée en vue d'empêcher l'Allemagne de continuer ses menaces. Seuls les navires des nations alliées et les navires américains continuent à suivre leurs horaires. Toute la navigation des neutres est arrêtée.

On annonce que quatre cents sous-marins ennemis sont chargés de faire le blocus.

Sir Walter Long, Secrétaire colonial, et MM. Massey et Ward ont déclaré que les colonies allemandes ne seront jamais restituées à l'Allemagne.

Dans la nuit du 4 au 5 février.

VIA AWANUI.

L'Amérique a cessé toutes relations diplomatiques avec l'Allemagne et l'Autriche. Bernstorff a reçu ses passeports. Gérard quitte Berlin. Wilson pense que l'Allemagne ne mettra pas ses menaces à exécution, mais il demande au Congrès tout pouvoir d'action. L'Amirauté protège la navigation de haute mer. La nouvelle a été reçue avec enthousiasme comme une satisfaction à l'honneur américain. Les départs des courriers sont suspendus, probablement jusqu'à ce qu'ils soient armés.

L'Amirauté anglaise avait prévu l'attitude de l'ennemi et avait pris des précautions adéquates à la nouvelle situation.

Dans la nuit du 5 au 6 février.

VIA AWANUI.

La situation reste sans changement en Amérique. Le Président déclare que tout acte répréhensible de l'Allemagne sera considéré comme une déclaration de guerre. Il est rapporté que l'Espagne suivra la même ligne de conduite que l'Amérique.

Avance importante des Anglais à l'ouest de Letransloy et à l'est de Beaucourt. Sur un front de 500 yards, les Anglais ont repoussé les contre-attaques ennemies. L'artillerie est active sur tout le front anglais. Les Alliés ont pénétré dans les tranchées allemandes au sud de Souchez.

L'avance en Mésopotamie continue. Les Anglais se sont emparé de 3 lignes de tranchées à l'ouest de Shatt el Hai, à la jonction du Tigre.

Dans la nuit du 6 au 7 février.

VIA AWANUI.

Le maréchal Haig rapporte que les opérations ont été couronnées de succès au nord-est de Gueudecourt où 500 yards de tranchées ont été occupées; les contre-attaques ont été repoussées et les positions consolidées.

Quatre contre-attaques ont également été repoussées à l'ouest de Beaucourt.

WASHINGTON. — Il est rapporté que les navires de guerre américains sont arrivés pour la protection contre les sous-marins.

Le Gouvernement américain fait tous les préparatifs en votant les crédits nécessaires à l'armée et à la construction de navires de guerre.

Dans la nuit du 7 au 8 février.

VIA AWANUI.

Les neutres examinent la proposition de Wilson de rompre toutes relations avec l'Allemagne.

Les Gouvernements danois et scandinaves préparent d'accord une réponse analogue à celle des républiques sud-américaines hostiles à l'Allemagne.

Le Sénat américain, à une forte majorité, a proposé une action énergique au sujet des navires réputés torpillés.

L'avance des Anglais à Gueudecourt se poursuit: 1000 yards de tranchées ont été capturés.

Paris rapporte que l'ennemi attaquant en Lorraine est parvenu aux premières lignes alliées, mais qu'il en fut aussitôt expulsé.

Dans la nuit du 8 au 9 février.

VIA AWANUI.

D'après un télégramme de Londres, 23 navires auraient été coulés par les sous-marins depuis 24 heures; un deuxième navire belge a été coulé.

Berlin considère la saisie de certains navires internés en Amérique comme un acte de guerre.

L'invitation de Wilson aux neutres a été déclinée par la Suède, la Hollande et les Gouvernements scandinaves.

L'Espagne proteste contre l'action entreprise par l'Allemagne.

La pression anglaise sur l'Ancre a forcé l'ennemi à évacuer Grandcourt; ses pertes sont considérables.

Dans la nuit du 10 au 11 février.

VIA AWANUI.

L'Espagne a répondu à l'Allemagne, protestant contre la guerre sous-marine, et prend en conséquence des mesures de sécurité.

Un télégramme de Washington indique que l'Amérique ne déclarera pas la guerre la première, à moins qu'un navire américain ne soit torpillé.

Dans les cercles maritimes anglais, on a l'espoir que la menace sous-marine sera efficacement enrayée.

La presse allemande est désappointée des résultats de la première semaine.

Les Anglais ont fait quelque progrès au-delà de Grandcourt; ils ont avancé de 3/4 de mille depuis le premier janvier.

D'après les rapports de certains correspondants, les Allemands concentreraient au nord de la France d'énormes forces en artillerie et infanterie.

Les récents succès russes ont eu pour résultat la retraite ennemie de Braïla et de Focsani et mettent la Galicie hors de danger.

Dans la nuit du 11 au 12 février.

VIA AWANUI.

L'Allemagne a fait faire des ouvertures à l'Amérique par l'intermédiaire de la Suisse, demandant à discuter afin d'éviter la guerre.

On annonce que de nombreux vapeurs ont été coulés et qu'il y a eu beaucoup de victimes.

On rapporte que l'Amirauté a opposé des perfectionnements dans les méthodes de capture des sous-marins. La navigation marchande n'est nullement découragée, on trouve de la main-d'œuvre pour tous les voyages.

Le Gouvernement hollandais rend l'Allemagne responsable de la destruction de ses navires. Le manque de vivres en Hollande occasionne de sérieuses perturbations.

Le maréchal Haig rapporte que les attaques de l'ennemi sur les positions anglaises de Saillly-Saillisel ont été repoussées. Les Anglais ont attaqué avec succès à Neuville-St Vaast, Vermelles et Neuve-Chapelle; ces positions ont été détruites.

Dans la nuit du 12 au 13 février.

VIA AWANUI.

L'Amérique informe l'Allemagne qu'elle est prête à discuter toutes les questions, pourvu que le décret sur la guerre sous-marine soit retiré.

Le Danemark subit une grande pénurie de charbon; les usines à gaz et d'électricité sont arrêtées.

Le maréchal Haig rapporte la prise d'un puissant système de tranchées ennemies au nord de l'Ancre, sur un front de 3/4 de mille; de nombreux prisonniers ont été pris.

Les Anglais ont pénétré dans les tranchées allemandes de la région de Labassée et Neuve-Chapelle.

Dans la région de Riga, les Russes tiennent la ligne Labit-Tirul et menacent Mitau sur le flanc gauche allemand.

Dans la nuit du 13 au 14 février.

VIA AWANUI

Les rapports indiquent l'impatience des Américains; la politique du Président Wilson est considérée comme un acquiescement au blocus allemand.

Un transport a été coulé dans la Manche; pas de détail.

Le paquebot "Africa", de la White Star, a été coulé ainsi que plusieurs autres.

Le maréchal Haig annonce un nouveau progrès dans la région de Beaucourt où l'on a pris 600 yards de tranchées ennemies. Les contre-attaques ont été repoussées.

Dans la nuit du 14 au 15 février.

VIA AWANUI.

Le Secrétaire parlementaire de l'amirauté dit que les ressources de la marine ne manquent pas. Le Gouvernement accélère les constructions navales. Les difficultés de la main-d'œuvre sont surmontées. La construction des destroyers a été augmentée largement.

L'Amiral Jellicoe dit que l'amirauté est satisfaite des résultats obtenus dans la dernière quinzaine et de que de nombreux sous-marins e reverront jamais l'Allemagne.

Les troupes qui étaient à bord du transport australien "Africa" ont pu être recueillies avant que le navire ait coulé.

Sir Douglas Haig rapporte que des attaques ennemies ont été repoussées au sud de Serre.

Les Anglais ont pénétré dans les positions ennemies à l'est de Souchez, sur plusieurs centaines de mètres.

NÉCROLOGIE

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie a le regret de porter à la connaissance de la Colonie le décès de Jean-Baptiste Céran et de Tau a Fareura a Matimo.

JEAN-BAPTISTE CÉRAN, caporal d'Infanterie coloniale, né le 13 novembre 1893, était le fils de M. Céran, Contrôleur des Contributions de notre ville. Engagé volontaire en janvier 1916 et parti avec le premier contingent du 21 de ce même mois, ce jeune homme, qui fut à Nouméa sous les ordres du Commandant actuel du détachement de Papeete, est apprécié par cet officier dans les termes suivants: « S'est toujours montré excellent soldat, aussi bien par sa tenue, sa conduite, que par sa manière de servir. Commandait ses hommes avec fermeté, était doué d'une bonne instruction militaire; vigoureux et actif, il avait déjà rempli à l'entière satisfaction de son chef les fonctions de sergent. » M. le

Lieutenant Pierrot avait même proposé pour ce dernier grade le caporal Céran, pendant son commandement à Nouméa de la Compagnie n° 2. Céran, embarqué à destination de France avec le dernier contingent de six cents Tahitiens, dut être débarqué du paquebot "Gange", et hospitalisé à Freemantle. C'est là, loin de ses camarades, loin de ses parents, loin du feu où en bon soldat qu'il était il eût voulu mourir, que Céran a été fauché par la maladie. Il n'en est pas moins mort pour la France et sa disparition mérite d'être honorée au même titre que si elle s'était produite en un point quelconque du front.

* * *

TAU A FAREURA A MATIMO, né à Paea le 14 mai 1891, était fils de feu Vahio a Matimo et de dame Punua a Paoa a Mare. Il avait quitté Papeete avec le sixième contingent. Plus infortuné encore que les autres, son décès s'étant produit à bord et loin de l'escadre, ce malheureux a dû être immergé.

* * *

Le 12 février, à 16 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Jean-Jacques Meyer, Commis principal de 1^{re} classe des Contributions, décédé la veille après une courte maladie.

M. MEYER, né le 16 juin 1857 à Colmar, Haut-Rhin, s'était engagé dès l'année 1878 dans l'armée d'Afrique où il demeura jusqu'en 1883, puis il s'occupa de commerce et vint en Océanie, pays qu'il adopta comme une nouvelle patrie. Il était depuis vingt ans à Papeete et avait franchi successivement tous les grades de la hiérarchie dont il avait atteint le dernier échelon en janvier 1916.

Après la cérémonie religieuse présidée par le pasteur Vernier et la levée du corps, le Gouverneur, à la tête des fonctionnaires de la Colonie et d'une nombreuse affluence d'amis, tint à suivre le cortège jusqu'au cimetière et prononça sur la tombe de M. Meyer quelques paroles pour retracer sa laborieuse carrière malade et toute d'abnégation. Il rendit hommage à des vertus que des dehors peu favorables dissimulaient à ceux qui s'arrêtent aux simples apparences: « A juger les hommes par le bien qu'ils ont fait, dit-il, on peut affirmer que Meyer était de ceux qui méritent le plus l'estime publique, car il fut, sa vie durant, un fils admirable et un frère non moins exemplaire pour deux sœurs qui étaient ses seules affections en France ».

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Le Gouverneur a demandé au Ministre des Colonies l'envoi de diplômes d'honneur qui seront distribués aux familles des soldats morts pour la patrie. Cette remise donnera lieu à une solennité qui se tiendra en plein air, très probablement sur l'avenue de la Fautaua, avec le concours des troupes de la garnison et des sociétés musicales. Cette circonstance sera mise à profit pour donner à cette belle promenade, complètement restaurée, un nom rappelant aux générations le sacrifice héroïque des défenseurs de la nation, et c'est là très vraisemblablement aussi, au rond-point du milieu, que se dressera un jour le monument aux enfants de l'Océanie morts pour la plus grande France.

* * *

La campagne de plonge de 1916 a été supérieure en rendement à celle de 1915; bien qu'il ne soit pas encore possible de donner de chiffre définitif, il n'est pas exagéré de dire que la production

a été au bas mot de cinq cents tonnes de nacre, extraites par un minimum de plongeurs.

La température, quoique un peu froide au début, a été dans l'ensemble assez favorable et la santé des plongeurs s'est maintenue dans une bonne moyenne; seule une femme européenne a été gravement malade (fièvre typhoïde) et s'en est remise.

Comme presque chaque année, il s'est produit un accident au début de la saison: un jeune homme de Makemo s'est noyé le premier jour de plonge.

Les perles ont été assez fréquentes et de belle qualité. Contrairement aux prévisions, elles se sont vendues à des prix assez élevés, malgré l'absence des acheteurs de Paris qui fréquentaient nos îles avant la guerre.

La nacre, elle aussi, a atteint un prix inespéré. Au début de la campagne, certains négociants avaient passé des contrats avec des plongeurs, à raison de 0 fr. 75 le kilog. de nacre, mais des concurrents vinrent s'installer et firent monter les cours à un franc, puis à 1 fr. 25, en arrière-saison.

* * *

La Commission nommée par décision locale du 29 janvier 1917, en vue de procéder aux examens de cabotage pour la 1^{re} session de l'année 1917, s'est réunie le 29 janvier dernier.

Le seul candidat qui se soit présenté pour le brevet de maître au petit cabotage, n'ayant obtenu qu'un nombre de points insuffisant, n'a pas été admis.

Trois candidats se sont présentés pour le bornage, dont deux pour le brevet supérieur, comportant un examen de machine. Tous les trois ont été reçus.

En conséquence, le brevet supérieur de patron au bornage a été délivré à:

MM. Le Calvez, Emile, né à Paimpol (Côtes-du-Nord);
Teraitahi a Haupuni, né à Mataura (Tubuai).

Le brevet ordinaire de patron au bornage a été délivré à M. Raau a Hatitio, né à Punaauia (Île Tahiti).

* * *

Le vapeur "Ruapehu", de 5.069 tonnes, capitaine Mac Kellar, est arrivé à Papeete le 4 février 1917, venant d'Angleterre. Il est reparti le même jour à destination de la Nouvelle-Zélande. Il appartient, comme le "Rotorua", à la New Zealand Shipping Co.

Le capitaine Mac Kellar paraît avoir été bien impressionné par les facilités de toute nature qu'offre notre port aux navires de fort tonnage.

* * *

Mercredi, sept février, le Gouverneur s'est rendu avec son Chef de Cabinet à la brasserie F. Vernaudon-Stergios, pour visiter les installations de cette usine qui, au dire des propriétaires, sera à même de fonctionner dès le 15 du mois prochain. Le Chef de la Colonie a parcouru tous les locaux de cette importante usine et a pu constater qu'en dépit de l'acte criminel qui avait failli réduire à néant le labeur courageux de nos compatriotes, Papeete sera dotée sous peu d'une brasserie modèle qui fournira à la consommation locale une bière peu chargée en alcool et constituant une boisson saine par excellence. Toute la machinerie, les cuves, le tuyautage et les appareils de congélation avaient heureusement peu souffert de l'incendie du 31 juillet 1916 et ont pu être utilisés à quelques très rares exceptions près. Les murs et les cloisons de l'ancien immeuble ont été complètement refaits et sont actuellement entièrement constitués par des matières ignifuges mettant l'établissement à l'abri de tout danger.

Le Chef de la Colonie a félicité MM. Vernaudon et Stergios de leur activité et de leur initiative et leur a souhaité la prospérité que mérite cette industrie nouvelle à Tahiti.

* * *

M. Touze, Président de la Chambre de Commerce, Directeur de

la Compagnie française des Phosphates de l'Océanie, qui s'était absenté pendant quelques mois pour raison de santé, est débarqué, le 11 février, du "Moana", rentrant de la Nouvelle-Zélande.

La "City of Portland" à Papeete

Lundi, 5 février, la population de Tahiti était vivement intriguée par l'arrivée dans nos eaux d'un énorme voilier à cinq mâts, peint en gris et dont une cheminée, confondue avec le mât arrière, laissait échapper une fumée épaisse et noire qui donnait au navire un aspect quelque peu insolite. Il s'agissait tout simplement du 5 mâts-goëlette "City of Portland", venant en relâche à Papeete pour s'y approvisionner de combustible avant de continuer son voyage sur Honolulu, après quarante jours de mer depuis son départ de Melbourne.

Jeudi dernier, 8 février, la "City of Portland" étant mouillée à quai, le Gouverneur, sous la conduite de M. le Consul des Etats-Unis et accompagné de son Chef de Cabinet, était invité à visiter ce beau vaisseau dont la masse imposante émergeait haut par dessus l'appontement. Par une attention délicate le Commandant avait fait hisser la flamme tricolore au moment où le Chef de la Colonie allait mettre le pied sur le navire.

Le 5 mâts goëlette "City of Portland" appartient à la Société Mac Cormish & Co, constructeur de navires en bois et possesseur de 2 scieries mécaniques en Oregon. Cette Compagnie construisait antérieurement à Eureka; elle a transporté ses chantiers à St-Hélène, plus à portée de ses scieries et des forêts de l'Oregon qui fournissent en abondance des sapins de 1^{er} choix. Elle possède, pour le transport de ses bois, onze goëlettes à vapeur, analogues à "Chahalis" qui est venu dernièrement dans notre port travailler au sauvetage de l'épave "Walküre"; elle a en outre, en construction avancée, 2 autres goëlettes à vapeur et 3 navires à gazoline; enfin elle a en chantier six navires pareils à "City of Portland", qui a été le premier achevé, après 6 mois de construction, et qui effectue son premier voyage. Voici les principales caractéristiques de ces derniers navires. Longueur 278 pieds; largeur 48 pieds; déplacement 5.600 tonnes métriques avec un tirant d'eau de 22 pieds 8 pouces, pour un chargement de 2 millions de pieds de bois, ou bien un tirant d'eau de 19 pieds avec un chargement de 2300 t. de charbon.

La construction, très soignée, a absorbé plus de 1.200.000 pieds de bois et 220 tonnes de consolidations en fer galvanisé. La coque du navire, au moment du lancement, coûtait 150.000 dollars, l'armement et les machines ont ajouté à ce prix 175.000 dollars. La mâture se compose de 5 mâts goëlettes; la vitesse, voiles et moteur, peut atteindre de 12 à 14 nœuds, avec la machine seule, environ 8 nœuds.

La cote du navire au Bureau Veritas est L. 11 pour 11 années.

La machinerie se compose de deux machines à 4 cylindres, semi-Diesel, du système Bolinder, de 320 chevaux chacune et actionnant chacune une hélice.

Les machines auxiliaires comprennent un cabestan et quatre treuils de chargement, le tout mù par la vapeur fournie par une chaudière marine Scotch.

L'approvisionnement en eau douce comporte 10.000 gallons.

Le poids des machines et des caisses à eau atteint 400 tonnes.

La consommation par 24 heures est de 8 tonnes environ de combustible, résidu de la distillation du pétrole, dont le prix très réduit n'est que de 25 dollars pour une journée de marche.

Après avoir visité dans toute la minutie de leurs détails les installations intérieures de cette goëlette où l'élégance le dispute au confort, où l'ingéniosité des constructeurs a su ménager à côté des nécessités d'ordre mécanique une place énorme aux marchandises disposées en une calle d'un seul tenant, le très aimable capitaine Olof Johnson et l'ingénieur Edwin H. Kannady ont offert aux vi-

siteurs une coupe de champagne qui fut vidée à l'heureux voyage de la "City of Portland", à la prospérité des Etats-Unis et de la France.

TAHITI ET NOUVELLE-ZÉLANDE.

A une lettre que le Gouverneur avait adressée le 20 décembre à l'Hon. Earl of Liverpool, Gouverneur de Nouvelle-Zélande, pour le remercier des attentions et des égards qu'avaient eus les autorités anglaises et la population néo-zélandaise pour les soldats tahitiens de passage dans le Dominion, ce haut fonctionnaire vient de répondre, dans les termes reproduits ci-après :

Wellington, le 18 janvier 1917.

A son Excellence Monsieur le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, Papeete, Tahiti.

Excellence,

Je désire vous remercier de votre lettre du 20 décembre 1916, par laquelle vous avez bien voulu exprimer dans les termes les plus cordiaux votre appréciation au sujet des petits services qu'il nous a été permis de rendre aux soldats et aux marins français qui ont traversé la Nouvelle-Zélande à différentes époques.

Permettez-moi de vous assurer, Monsieur Julien, que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, ainsi que les habitants de Wellington, ont éprouvé le plus grand plaisir à rendre aussi intéressant que possible le court séjour dans nos îles de ces divers contingents, et nous sommes très heureux d'apprendre par votre Excellence qu'ils ont emporté d'agréables souvenirs du temps passé parmi nous.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé: LIVERPOOL
Gouverneur.

LE "PASTIME"

Le 31 janvier, une petite goëlette américaine, "Pastime", mouillait en rade de Papeete. Elle venait de San-Francisco, conduite par le capitaine Porter, propriétaire-armateur, qui avait sous ses ordres un jeune mécanicien, un vieux cuisinier et un matelot. Elle portait un petit chargement de bois et de distillate.

Ce navire ne jauge que 17 tonnes nettes; il possède une machine marque Standard, de 30 chevaux de force. C'est un ancien yacht, construit depuis quatre ou cinq ans, que son premier propriétaire avait nommé "Pastime", parce qu'il l'utilisait dans ses voyages de plaisance, le long des côtes de la Californie; il l'a revendu à bas prix.

M. Porter est une ancienne et sympathique connaissance; il faisait partie de l'équipe des habiles scaphandriers qui, dirigés par le capitaine Curtis, sont venus, il y a un an, sur "Chehalis", opérer le sauvetage de la prise "Walkure". M. Porter, connaissant la flotille locale qui dessert nos archipels, a acquis "Pas-

time" dans l'espoir de la revendre avantageusement aux armateurs de la place, et n'a pas hésité à venir faire valoir lui-même sa marchandise et à accomplir, sur un aussi minuscule bâtiment, une randonnée de 3.600 milles.

La traversée a été heureuse, sauf quelques jours de mauvais temps au départ et à l'arrivée, que le petit navire a vaillamment supportés; elle a duré en tout 43 jours, y compris une escale de 2 jours à Taiohae, pour faire de l'eau, et une autre d'un jour à Takaroa. Cette dernière avait un but spéculatif; le capitaine Porter a examiné l'état de la coque et les moyens de sauvetage du 4 mâts "County of Rosburg", jeté par le cyclone de 1906 sur la côte N. de l'île. C'est là une grosse opération, bien faite pour tenter l'ingéniosité américaine.

AVIS DIVERS

SOCIÉTÉ D'ETUDES OcéANIENNES

Se sont fait inscrire comme membres résidents les personnes ci-après :

MM. SECRETAN;
l'Administrateur CHARLES;
GAUTRON, géomètre;
HERVÉ armateur à Apataki.

La première réunion générale de la Société aura lieu sur convocations individuelles dans la première quinzaine de mars au plus tard.

PORT DE PAPEETE

Liste des passagers arrivés.

11 février. — Vapeur *Moana*. Passagers: MM. E. Touze, M. Sage, N. Gardrat, A. Rey, M^{me} Chapman et enfant, MM. Barnbridge, P. Rochette, F. G. Hayton, J. A. Knapp, W. S. Maughan, Teihotata a Faua, Terii a Vaitia, Lo Tam, Mo Fat, Yu Sang, Rougo Vaine, M^{me} Carl et 2 enfants.

Liste des passagers partis.

12 février. — Vapeur *Moana*, allant à San-Francisco. Passagers: M^{me} E. G. G. Davidson, MM. Geo Whalen, H. E. Van der Werken, F. P. Sherwood, M. M. Young, R. W. Koerner, H. A. W. Torchiana, Marcel Langomazino, M^{lles} Irène Drollet, Marie Parrott, MM. J. Bennett, C. O. Warner, Gustave Habegger, Percy Wood, Shan Ni Sao n° 2711, Tsiang Kouei n° 1430, Lu Kon Sin n° 1472, Sao Tchan Ki n° 1951, Dzeung Achao n° 2639, Ling Kong n° 1367, Tchou Hong n° 2593, You Yuong Yung n° 2558, Shiou Fat n° 2253, avec 2 enfants, Yan Lap n° 2803, Wong Fat n° 2298, Kouang Tang Lain n° 2313, et un Japonais.

ANNONCES

ANNONCES JUDICIAIRES

Inertion faite en vertu de l'article 32 du décret du 28 novembre 1866.

Le Greffier des Tribunaux de Papeete (île Tahiti), soussigné, informe: 1° M

Maumauarii a Afai, 2° M. Tauraa a Afai, 3° M. Afai a Afai, 4° M^{lle} Rerea'ah'ra a Afai, sans domicile ni résidence connus, que M. Rerehaore a Terahuauri et M. Tacro a Teriinohorai, demeurant tous deux à Teavaro-Teaharoa (île Moorea) ayant M^r Sigogne pour défenseur, ont déposé,

le 13 février 1917, une requête en homologation du partage du prix de vente de la terre "Matiehani", et que M. le Président a fixé au mardi 20 mars 1917, à 8 heures, l'audience à laquelle sera appelée la cause.

E. THURET.

CAISSE AGRICOLE

Situation au 1^{er} février 1917.

ACTIF.		FR.	C.	FR.	C.
1^{re} Opérations principales.					
Prêts divers à longs termes (sur hypothèques de propriétés rurales).....	374.917	83			
Terrains vendus ou cédés à terme.....	118.569	34			
Avances de premier établissement.....	300	»			
			493.787	17	
2^o Opérations accessoires.					
Effets à recouvrer : Prêts sur solvabilité.....	»	»			
Prêts sur cautions.....	79.208	31			
Prêts sur hypothèques de propriétés de ville.....	96.589	89			
Achats de titres.....	»	»			
Inscription hypothécaire sur les biens du comptable en garantie de sa gestion.....	4.000	»			
			179.798	20	
3^o Divers.					
Immeubles divers.....	33.223	12			
Mobilier.....	1.179	78			
Caisse.....	48.990	55			
Correspondants divers.....	2.842	81			
Avances à régulariser.....	138	52			
Intérêts sur ventes et prêts.....	12.932	66			
Prêts au Service Local.....	»	»			
Divers débiteurs.....	1.389	21			
			100.696	65	
			774.282	02	
PASSIF.					
Bons de caisse.....	»	»			
Dépôts.....	543.826	99			
Cautionnement du comptable.....	8.000	»			
Prêt au Service Local.....	29.890	»			
			581.716	99	
Capital en balance en faveur de la Caisse.....			192.565	03	

Mouvement de la Caisse en janvier 1917.

DÉSIGNATION DES COMPTES	RECETTES		DÉPENSES	
	FR.	C.	FR.	C.
Effets à recouvrer : Prêts sur cautions.....	250	»	»	»
Prêts sur solvabilité.....	»	»	»	»
Prêts divers à longs termes.....	5.155	79	2.900	»
Terrains vendus ou cédés à terme.....	119	59	»	80
Frais généraux.....	»	»	1.379	»
Intérêts divers sur ventes et prêts.....	1.952	37	»	»
Dépôts.....	48.213	50	38.459	57
Intérêts sur les dépôts.....	»	»	25	30
Avances à régulariser.....	»	»	»	»
Correspondants divers.....	13.878	73	6.038	19
Prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	17	85	»	»
Profits et pertes.....	»	»	»	»
Recettes diverses.....	27	50	»	»
Totaux du mois.....	69.615	33	48.802	86
L'encaisse au 1 ^{er} janvier 1917 était de.....	28.178	08	»	»
Soit.....	97.793	41	»	»
Les dépenses du mois s'étant élevées à.....	48.802	86	»	»
Il reste en caisse au 1 ^{er} février 1917.....	48.990	55	»	»

Résumé des opérations du mois.

	FR.	C.	FR.	C.
Le capital, au 1 ^{er} janvier 1917, était de....			191.948	56
L'Avoir du compte <i>Profits et Pertes</i> s'est augmenté pendant le mois :				
Des intérêts échus :				
Sur les terrains vendus ou cédés.....	280	55		
Sur les prêts divers à longs termes....	1.678	89		
Sur les prêts sur cautions.....	46	78		
Sur les prêts sur solvabilité.....	»	»		
Sur nos dépôts au Crédit Lyonnais....	»	»		
Des recettes diverses.....	27	50		
De la prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	17	85		
			2.051	57
Le Débit de ce compte comprend :			193.970	13
Les frais généraux du mois.....	1.379	80		
Les intérêts sur dépôts payés pendant le mois.....	25	30		
			1.405	10
Le capital, au 1 ^{er} février 1917, est de....			192.565	03

Certifié conforme aux écritures :

Le Secrétaire-trésorier,

H. VILLIERME.

Vu et vérifié :

Le Chef du 1^{er} Bureau,
EDM. BRAULT.

Vu :

Le Censeur,
A. SOLARI.

Vu :

Le Président,
E. AHNNE.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

SUCCURSALE DE PAPEETE

Capital : 48,000,000 fr.

Privilégiée par décrets des 21 janvier 1875, 20 février 1888,
16 mai 1900 et 3 avril 1901.

Situation au 31 janvier 1917.

ACTIF

Encaisse.....	1.854.862	30
Portefeuille et avances.....	2.792.430	84
Administration centrale et correspondants.....	1.576.736	83
Comptes d'ordre et divers.....	296.600	18
	6.520.330	15

PASSIF

Emission de billets de banque au porteur.....	5.107.735	»
Comptes courants et de dépôts.....	374.344	85
Comptes d'encaissement.....	563.872	08
Comptes d'ordre et divers.....	274.378	22
	6.520.330	15

Papeete, le 31 janvier 1917.

Le Directeur,

J.-L. MOLLET.

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

COMMUNE DE PAPEETE

(4500 habitants.)

Mois de Janvier 1917.

NAISSANCES (14).

Français.....	}	Européens.....
		Métis.....
		Indigènes.....
Etrangers.....	}	Anglais.....
		Américains (métis).....
		Asiatiques.....
		Métis chinois.....
		Totaux.....

SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAUX
»	»	»
2	3	5
2	3	5
»	»	»
»	1	1
1	2	3
»	»	»
5	9	14

DÉCÈS (13).

Français.....	}	Indien (de 15 à 50 ans).....				
		Métis (de 0 à 5 ans).....				
		Indigènes... ..	<table border="0"> <tr> <td>{ de 0 à 5 ans.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>{ de 15 à 50 ans.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>{ au-dessus de 50 ans.....</td> <td>.....</td> </tr> </table>	{ de 0 à 5 ans.....	{ de 15 à 50 ans.....
{ de 0 à 5 ans.....						
{ de 15 à 50 ans.....						
{ au-dessus de 50 ans.....						
Etrangers.....	}	Anglais.....				
		Asiatiques (de 0 à 5 ans).....				
		Autres nationalités.....				
		Totaux.....				

SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAUX
1	»	1
1	1	2
»	3	3
1	3	4
1	1	2
»	»	»
1	»	1
»	»	»
5	8	13

CAUSES DES DÉCÈS

Tuberculose.....	4
Affections pulmonaires.....	3
— cardiaques.....	1
— intestinales (gastro-entérite).....	2
Athrepsie et convulsions.....	2
Divers.....	1

MARIAGE (1)

M. Charlot (Georges), Français, M^{lle} Vénard (Marguerite), Française.

APERÇU NOSOLOGIQUE.

Quelques cas de varicelle et de rubéole. — Recrudescence des affections pulmonaires, surtout chez les tuberculeux. — Manifestations d'entérite chez les enfants. — Nombreux cas de maladies vénériennes.

Mouvement de la navigation pendant le mois de Janvier 1917.

ENTRÉESSORTIES

NUMÉROS	DATES	ESPÈCE DES NAVIRES	PAVILLON	NOMS	TONNAGE NET	NUMÉROS	DATES	ESPÈCE DES NAVIRES	PAVILLON	NOMS	TONNAGE NET
1	1	goëlette à voiles	français	Temoua-Ahi	48	1	3	goëlette à moteur	français	Suzanne	24
2	1	id.	id.	Lutèce	126	2	3	id.	id.	Vahine-Tahiti	32
3	3	vapeur	id.	Cholita	98	3	6	id.	id.	Tiare-Apetahi	24
4	5	goëlette à moteur	id.	Zélée	24	4	11	vapeur	id.	Cholita	98
5	5	id.	id.	Pro-Patria	98	5	15	côte à voiles	id.	Apirimaue	20
6	6	id.	id.	Suzanne	24	6	15	vapeur	id.	Saint-François	333
7	8	goëlette à voiles	id.	Tiare	16	7	16	id.	anglais	Moana	2414
8	11	vapeur	id.	Saint-François	333	8	16	id.	français	Cholita	98
9	13	voilier	américain	Zampa	322	9	16	goëlette à moteur	id.	Zélée	24
10	14	goëlette à moteur	français	Jeanne d'Arc	36	10	18	id.	id.	Hinano	100
11	15	vapeur	id.	Cholita	98	11	19	goëlette à voiles	id.	Tiare	16
12	15	id.	anglais	Moana	2414	12	19	goëlette à moteur	id.	Heitiare	42
13	16	goëlette à moteur	français	Tiare Taporo	98	13	20	vapeur	id.	Saint-François	333
14	17	id.	id.	Sophie	56	14	20	côte à moteur	id.	Teui-Api	6
15	17	vapeur	id.	Saint-François	323	15	23	goëlette à voiles	id.	Lutèce	126
16	18	voilier	américain	Mawee ma	392	16	23	id.	id.	Tearia	76
17	18	goëlette à moteur	français	Vahine-Tahiti	32	17	24	goëlette à moteur	anglais	Isabel-May	98
18	19	goëlette à voiles	id.	Anapoto	38	18	24	id.	français	Zélée	24
19	20	goëlette à moteur	id.	Zélée	24	19	25	id.	id.	Suzanne	24
20	20	vapeur	anglais	S/S Ooma	2435	20	25	goëlette à voiles	id.	Temoua-Ahi	48
21	20	id.	français	Cholita	98	21	26	goëlette à moteur	id.	Vahine-Tahiti	32
22	22	goëlette à moteur	id.	Tiare-Apetahi	24	22	27	id.	id.	Pro-Patria	98
23	23	id.	id.	Kivi	24	23	28	vapeur	anglais	Flora	838
24	26	côte à moteur	id.	Teui-Api	6	24	29	goëlette à moteur	français	Tiare-Taporo	98
25	26	côte à voiles	id.	Rereamanu	20	25	38	vapeur	anglais	S/S Ooma	2435
26	26	id.	id.	Tearofa	12						
27	26	id.	id.	Teaueripo	12						
28	27	vapeur	anglais	Flora	838						
29	28	goëlette à moteur	français	France-Australe	70						
30	28	id.	id.	Zélée	24						
31	28	voilier	américain	Lucy	294						
32	31	goëlette à moteur	id.	Pastime	17						